

INSTRUCTIONS POUR LA REPRISE DES PALETTES TRESPA

Programme de reprise des palettes Trespa

Le programme de reprise des palettes Trespa vise à réutiliser les palettes et à éviter les déchets inutiles. Pour gérer le processus logistique, Trespa a conclu un partenariat avec 2Return, un prestataire de services spécialisé dans la gestion des flux de palettes. 2Return gère un réseau national de dépôts de retour et offre un point de contact unique et convivial pour les demandes de retour.

Enregistrement des retours

Une fois que vous avez des palettes disponibles pour le retour, vous pouvez demander leur enlèvement en remplissant le formulaire de retour à l'adresse www.2return.fr/actualites/trespa/.

2Return enlèvera les palettes dans les 10 jours ouvrables suivant l'enregistrement. Vous serez informé un jour à l'avance de la date d'enlèvement.

Informations requises pour l'enregistrement du retour

- **Numéro de client** : il figure sur l'en-tête de votre confirmation de commande ou de votre liste de colisage (voir exemple ci-dessous).

Order number	Date	Order Confirmation Commercial register 24270677 Chamber of Commerce Venlo Rabobank, Weert (NL) : 17.69.42.661 IBAN : NL40 RABO 0176 9426 61 SWIFT-Code : RABONL2U EORI : NL805689850	TRESPA [®] Trespa International BV P.O. box 110, 6000 AC Weert, (NL) Wetering 20, 6002 SM Weert, (NL) VAT-nr : NL805689850B01 Tel +31-495458578
Your contact person	Customer number		
Your order number	Order date		
Our contact person	Sales representative		

- **Adresse** : L'adresse standard d'enlèvement des palettes est l'adresse de livraison des produits Trespa.
- **Emplacement des palettes** : emplacement des palettes sur le chantier (avec, le cas échéant, une description de l'itinéraire pour le chauffeur).
- **Coordonnées de la personne à contacter** : Nom de la personne à contacter sur le chantier + numéro de téléphone
- **Horaires** : Heures d'ouverture ou heures d'enlèvement possibles
- **Méthode de chargement** : Chargement du camion par le client / Chargement du camion par le chauffeur avec son propre chariot élévateur
- **Quantités** : Nombre de palettes prêtes à être enlevées, spécifié par taille :
 - 2550x1860 – SN/SH/H
 - 3050x1530 – IN/IH/T
 - 3650x1860 – FN/FH/TR
 - 4270x2130 – ZN/ZH/ZF
 - 3080x1200 – P

Conditions pratiques pour l'enlèvement

Pour que le processus de retour des palettes se déroule sans heurts et que les dépôts remboursables soient maximisés, il est important de tenir compte de quelques aspects pratiques :

- Retirer les matériaux et le plastique en vrac des palettes, veiller à ce qu'il ne reste pas de déchets de bois sur les palettes.
- Créez une pile solide, avec des palettes de toutes tailles, avec tous les codes-barres du même côté.
- Si le conducteur estime que les piles de palettes ne sont pas sûres, il peut refuser le chargement.
- Toutes les palettes doivent se trouver au même endroit sur le chantier (de construction).
- L'emplacement doit être accessible aux camions (en tenant compte du rayon de braquage).



Tri et communication

Après l'enlèvement, les palettes seront triées au dépôt de 2Return, afin de déterminer si elles sont

- bonnes pour une réutilisation directe (éligibles au remboursement)
- défectueuses, mais réparables (éligibles au remboursement)
- défectueuses, mais non réparables (non éligibles au remboursement)

Une palette est réparable lorsque

- La palette comporte un maximum de 6 pièces endommagées au total et un maximum de 2 poutres endommagées
- La palette n'est pas pourrie ou rognée
- Le code-barres et le numéro d'identification de la palette sont imprimés sur le côté de la palette

Après le tri, un courriel est envoyé contenant le nombre de palettes collectées et le nombre de palettes éligibles au remboursement. Le tri et l'inspection effectués par 2Return sont considérés comme déterminants pour le calcul de la consigne remboursable.

Il est possible de suivre le statut de votre retour sur le portail 2Return. Vous pouvez demander un login pour ce portail via : documents@2return.nl

Nombre minimum de palettes pour la collecte

Afin de promouvoir la durabilité et de réduire les mouvements logistiques, le nombre minimum de palettes pour le retour est fixé à 16 par demande. Une option supplémentaire de retour de petits lots d'au moins 8 palettes est disponible, mais la prime de retour applicable sera réduite de 10 € à 5 € par palette. Aucun retour n'est possible pour les lots de moins de 8 palettes.

Dépôt, bonus et paiement

- Chaque palette expédiée après le 01-03-2025 fera l'objet d'une caution de 50 €.
- Pour chacune de ces palettes retournées, 60 €/55 € seront crédités (50 € de caution + 10 €/5 € de bonus de retour).
 - Pour chaque palette retournée qui a été expédiée avant le 01-03-2025, seule la prime de retour de 10 €/5 € est applicable.
- Les factures pour les dépôts de palettes ont un délai de paiement de 180 jours.
- Trespa facture et règle les notes de crédit une fois par mois (lors de la clôture du mois).
- Les numéros de lots de palettes sont liés aux acheteurs d'origine, de sorte que l'avoir sera émis à l'attention de l'acheteur d'origine.
- Les palettes doivent être retournées dans les 5 ans pour donner droit au remboursement de la consigne.

Contact

Pour toute question sur le service de retour de palettes ou pour obtenir de l'aide pour la mise en œuvre dans votre organisation, veuillez contacter 2Return à l'adresse suivante :

- Téléphone : +31 (0) 499 496 590
- Courriel : documents@2return.nl